



L'AFFIL, un outil financier supplémentaire au service des collectivités locales

Yves Millardet

Banquier conseil secteur public de Natixis,
conseil des associations d'Élus locaux sur l'AFFIL

« La création de l'Agence française de financement des investissements locaux (AFFIL) permettra aux collectivités locales de bénéficier d'une source de financement complémentaire aux financements bancaires, fera jouer la concurrence et baisser les coûts de financement. »
explique Yves Millardet.

PROPOS RECUEILLIS PAR LAURENT JANEYRIAT

Comment analysez-vous le plan de financement des collectivités locales proposé par le Gouvernement et dans quelle mesure va-t-il permettre aux collectivités locales de satisfaire leur besoin de financement ?

Yves Millardet : Les collectivités locales sont totalement impliquées dans l'effort budgétaire national. Face aux impératifs d'une gestion optimale, la mutualisation des tâches offre un champ significatif d'économies d'échelle. En effet, la quarantaine de notations financières directes et le nombre croissant de programmes d'émissions Euro Medium Term Notes (EMTN) génèrent des frais significatifs liés à l'emprunt.

Pour la première fois, la mise en commun de l'accès à la ressource d'emprunt va permettre de mutualiser les frais au sein d'une agence qui incarnera la culture de la performance financière de la dette du secteur local.

Il est certes important de satisfaire les besoins de financement de 2013. Mais pour Natixis, conseil des associations d'élus locaux dans le cadre de la création de l'Agence, il est surtout essentiel de mettre en place une infrastructure garantissant le financement des collectivités locales au meilleur prix et sur le très long terme.

L'Agence française de financement des investissements locaux (AFFIL) doit bientôt voir le jour. Comment voyez-vous l'avenir de cette institution comme outil de financement en complément des autres mécanismes de financement ?

Y. M. : La première étape de la création de l'AFFIL s'étendra du vote du texte autorisant sa création à l'obtention de son agrément par l'Autorité de contrôle prudentiel. Le travail sera significatif car la société est créée ex nihilo. Dans un deuxième temps, l'AFFIL débutera progressivement son activité. Son niveau augmentera au fur et à mesure de l'adhésion des collectivités locales. Près de 70 d'entre elles sont membres de l'AEAFCL, l'association de préfiguration de l'Agence. Nombre d'autres frappent à la porte. La troisième étape sera l'entrée dans le régime de croisière, avec la reconnaissance progressive auprès des investisseurs institutionnels internationaux.

D'ici quelques années, l'AFFIL devrait acquérir environ 25 % de parts de marché du financement des collectivités.

Comment comptez-vous structurer l'AFFIL pour qu'elle attire les investisseurs institutionnels et les collectivités ?

Y. M. : En tant que conseil des associations d'Élus locaux, Natixis a sollicité les investisseurs institutionnels en amont du projet, pour prendre en compte leurs besoins et concevoir une structure leur offrant une sécurité maximale avec des règles de fonctionnement pointues :

- Contrairement au secteur bancaire, l'Agence n'aura pas le droit de faire de la transformation : avec une durée de l'actif égale à celle du passif, elle

s'impose des règles plus drastiques que celles de Bâle 3 et sera donc totalement à l'abri des impasses de liquidités ;

- Elle appliquera une politique de dividende très restrictive : l'Agence sera contrainte de mettre en réserve la quasi-totalité de ses résultats financiers et d'organiser un retour financier aux membres presque exclusivement via la bonification des marges de crédit ;
- Elle appliquera une politique d'investissement de la liquidité très sécurisée, centrée sur les très grandes signatures publiques européennes ;
- Elle sera immédiatement conforme aux exigences réglementaires de Bâle 3, grâce aux fonds propres libérés sur 5 ans.

Pour les collectivités locales, l'Agence offrira l'avantage de la diversification, dont l'absence leur a coûté si cher par le passé, mais également une possibilité d'emprunter à plus de 15 ans dès l'entrée en régime de croisière. Elle favorisera la concurrence sur le reste du marché et permettra d'obtenir ainsi des coûts de financement plus avantageux. Elle deviendra progressivement la référence en matière de bonnes pratiques, de transparence et d'éthique sur le marché du financement des collectivités locales.

« La création de l'AFFIL favorisera la concurrence en matière de financement des collectivités locales sur le reste du marché. »

»

Le financement des collectivités locales au cœur de la dynamique économique

Pierre Moscovici

Ministre de l'Économie et des Finances



La question du financement des collectivités locales est une priorité du Président de la République. Pierre Moscovici a annoncé un plan d'action précis et organise, avec le Gouvernement, la création des outils nécessaires à son application.

PAR LAURENT JANEYRIAT

À Dijon, le jeudi 8 novembre 2012, le ministre de l'Économie et des Finances a souligné l'importance de la question du financement des collectivités locales. « Comme ministre des Finances, je suis conscient, plus que quiconque, de l'effort qui pèsera dans les années à venir sur les collectivités locales comme sur l'État. (...) Comme ministre de l'Économie, en charge des politiques de soutien de l'activité en France, j'ai une conscience aiguë de l'importance de préserver les capacités financières des collectivités qui assurent plus de 70 % de l'investissement public. »

Avant de présenter son plan, il en a résumé l'esprit par ces mots : « Cette action se déploie conjointement dans sept directions, mais repose sur une seule et même conviction, qui lui donne sa force et sa cohérence : c'est dans l'alliance du volontarisme politique et de la force de frappe financière des banques que se trouve la clé du financement pérenne des collectivités ». Il a ensuite détaillé les sept points de son action :

1. Mettre en place une nouvelle offre de crédit à moyen et long terme de La Banque postale (LBP), pour un montant de 1 milliard d'euros d'ici à la fin 2012.
2. Créer une banque des collectivités locales qui s'appuiera sur un consortium constitué par la LBP et la CDC.

3. Inciter les banques commerciales et mutualistes à rester engagées aux côtés des collectivités territoriales en 2013, au moins au même niveau qu'en 2012.

4. Ré-ouvrir une enveloppe pérenne de prêts sur fonds d'épargne pour le financement de long terme des collectivités locales.

5. Assainir la situation des collectivités locales en graves difficultés financières du fait des emprunts toxiques en créant une cellule nationale d'aide au diagnostic et à la gestion des risques.

6. Renforcer les moyens de la Banque européenne d'investissement (BEI).

7. Faire de la Banque publique d'investissement (BPI) un instrument économique puissant ancré au plus près des réalités des PME et des régions.

Deux piliers : l'Agence et la SFIL

Lors du Congrès des maires de France, le 20 novembre 2012, le Président de la République s'est fermement engagé, pour la création de l'Agence de financement des collectivités territoriales. Pierre Moscovici a immédiatement fait savoir qu'il allait rapidement mettre en place ce soutien au financement des collectivités : « Il faut aller vite. Nous sommes disponibles pour créer des véhicules juridiques permettant la création de cette agence » tout en précisant que s'agissant « d'un outil des collectivités locales, l'État aiderait avec le droit, pas avec sa garantie »¹. Lors de la présentation du texte de loi bancaire au Sénat, il a ajouté à propos de la création de l'AFFIL : « Cela permet d'ouvrir une nouvelle page dans l'histoire de notre système financier ».

Ensuite, le 23 janvier, Pierre Moscovici a acté la création d'un deuxième pilier, la Société de financement locale (SFIL) : « J'avais dit que nous trouverions une réponse pérenne aux besoins de financement des collectivités locales en complément de l'offre bancaire existante et que nous installerions fermement une nouvelle banque publique sur le marché », a indiqué le ministre. « Le consortium formé par La Banque postale et la Caisse des dépôts et consignations offrira des prêts à nos collectivités en s'appuyant sur la SFIL pour refinancer sur les

« L'AFFIL permet d'ouvrir une nouvelle page dans l'histoire de notre système financier. »

marchés financiers pour un volume très important de l'ordre de 5 milliards d'euros par an. En devenant l'actionnaire de référence de la SFIL, avec 75 % de son capital, l'État lui assurera la robustesse pour mener à bien ses activités de marché, il prouve aussi son engagement aux côtés des collectivités locales. La création de la SFIL participe d'un effort plus large pour permettre aux collectivités de trouver les financements nécessaires à leurs investissements avec le déblocage d'une enveloppe de 20 milliards sur fonds d'épargne pour la période 2013-2017 pour le financement à très long terme des collectivités locales en complément de l'offre bancaire »².

Quelques jours plus tard, le 29 janvier, à l'occasion d'une réunion à Bercy avec les représentants des associations d'élus locaux sur la mise en œuvre du Pacte européen pour la croissance et l'emploi, Pierre Moscovici est revenu sur le rôle primordial que doit jouer la BEI. Il estime que les financements de la BEI sont en pleine complémentarité avec les leviers d'action créés par le gouvernement en soutien de l'investissement des entreprises et des collectivités locales. Pierre Moscovici a souligné sa volonté que la BPI et la BEI passent un partenariat et se renforcent mutuellement « pour le financement de l'innovation et de la croissance des entreprises en France » rappelant que la BEI a également contribué ces dernières années au financement de nombreux investissements locaux.

¹ Propos cités dans Maire Info, 23 novembre 2012
² Propos extraits de la conférence de presse du 23 janvier 2013 à l'occasion de la signature des actes SFIL